



Commune de Boulieu-Lès-Annonay - Ardèche

ARRETE N° 2025-091

Portant Permission de Voirie
Route du grand murier, Montée des sexes

Le Maire de Boulieu-Lès-Annonay,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.2.2, L22113.1 à L2213.2,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande présentée par l'entreprise orange construitel
- Considérant qu'il convient de définir les conditions d'occupation du domaine public pour permettre le bon déroulement de travaux sur la commune de Boulieu lès Annonay,

ARRETE

Article 1 :
La société orange construitel est autorisée du 13 octobre 2025 au 18 octobre 2025, à occuper temporairement le domaine public, route du grand murier, montée des sexes afin d'effectuer des travaux.

Article 2 :
La signalisation et pré-signalisation seront effectuées par l'entreprise.

Article 3 :
Madame la Directrice Générale des Services, l'agent de surveillance de la voie publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié annexer au registre des arrêtés municipaux et dont ampliation sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Annonay
- Services Techniques
- orange construitel
- Monsieur le Capitaine Commandant le Centre de Secours Principal Annonay

Chacun chargé en ce qui le concerne de sa mise en œuvre.

Fait à Boulieu-Lès-Annonay, Le 08/09/2025

Le Maire
Damien BAYLE

